

Interpellation Parking En Gravette

Nyon, le 5 octobre 2020

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

Lors du vernissage du MEP En Gravette que j'ai découvert avec grand plaisir, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance de la brochure intitulée « Rapport du collège d'experts ».

En page 74 on trouve les recommandations du dit collège à l'attention de la Municipalité de Nyon et de la Société coopérative Migros Genève.

Il y est notamment dit : « Réévaluer la pertinence de la localisation du futur P+R sur le site de Gravette, ce qui permettrait de réduire les surfaces extérieures sur dalle, liées au parking souterrain au nord-est. »

Lors de la construction de l'école du Cossy plusieurs Conseillers avaient relevé le manque de places de parcs sur ce site, particulièrement pour les 700 spectateurs des salles de gym. Un conseiller avait même voulu proposer de l'argent par voie d'amendement pour réaliser un parking de 300 places sous l'école.

La Municipalité avait répondu que le besoin en places de parcs serait comblé par le futur parking privé/public prévu sur la parcelle de la Migros.

Aujourd'hui, grâce aux recommandations du jury, je découvre avec étonnement que le collège d'experts, présidé par ce même Conseiller, propose de reposer la question de la pertinence de ce parking ou au minimum de sa localisation.

Sans porter de jugement sur ces recommandations, je pose les questions suivantes :

- 1) la Municipalité peut-elle nous dire si elle juge toujours la création d'un parking public P+R nécessaire ?
- 2) Si oui, pourquoi propose-t-elle de faire une nouvelle réflexion sur sa localisation ?
- 3) Quels seraient les autres emplacements possibles ?
- 4) Si elle juge ce parking inutile, peut-elle porter à notre connaissance le fruit de ses nouvelles réflexions ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses claires qu'elle voudra bien donner à notre conseil

Jacky Colomb